

## Assemblée fédérale.

Les conseils législatifs de la Confédération ont clos le 31 mars écoulé la seconde partie de leur session ordinaire d'hiver.

Le résumé des délibérations sera publié prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

Au Conseil national, le président M. Geilinger, a prononcé la clôture par les paroles suivantes.

Messieurs les députés,

Permettez-moi, en terminant, d'attirer votre attention sur l'importance considérable des quelques semaines qui nous séparent de la votation du 20 mai.

En 1887, les conseils de la Confédération ont décidé qu'il serait prématurément procédé au recensement général, afin d'avoir les bases de calcul nécessaires pour l'assurance. En 1890, le peuple a voté l'article 34<sup>bis</sup> de la constitution; en 1898, les projets sur l'assurance contre la maladie et les accidents, ainsi que l'assurance militaire, ont été adoptés à une quasi-unanimité. Cette unanimité, obtenue après une étude approfondie, s'inspirait évidemment de la conviction que la Suisse ne peut pas rester en arrière des autres États, où l'assurance a donné les meilleurs résultats; qu'elle ne saurait le faire, sans faillir à sa mission, qui veut qu'elle se préoccupe de toutes les questions économiques importantes. Mais elle augmente aussi notre responsabilité et l'obligation de travailler en faveur de l'adoption des projets. Vrai est-il que l'œuvre, résultat d'un compromis, n'a pas toute l'unité désirable; la nécessité de tenir compte d'opinions diverses n'est-elle pas la preuve péremptoire de l'erreur où se trouvent ceux qui prétendent qu'une loi meilleure pourrait être élaborée à bref délai?

A lui seul, ce projet humanitaire exige que nous consacrons toutes nos forces à le faire aboutir.

Je vous souhaite, messieurs, un heureux retour dans vos foyers et déclare la session close.

## Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.1900
Date	
Data	
Seite	117-117
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 085

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.